Mise en ligne le 22 ami 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-11-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 21 mai 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Nadège BROUILLET donnant pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Monsieur Bruno MAHE donnant pouvoir à Monsieur Christian REYMOND, Madame Janique FEUVRIER donnant pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Yann DEBERNARDY donnant pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Gérald CANTOURNET donnant pouvoir à Monsieur Florian GRENIER, et Madame Agathe PASQUIER donnant pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Karim RHIDOUANI est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-4.2-074

Création d'un poste d'ATSEM en contrat d'apprentissage au service Vie scolaire

Monsieur le Maire expose :

L'apprentissage constitue une voie privilégiée d'insertion professionnelle, permettant à des jeunes de 16 à 29 ans (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés) d'acquérir une formation théorique et pratique sanctionnée par un diplôme ou un titre.

Ce dispositif présente un intérêt pour les jeunes accueillis comme pour les services de la collectivité, notamment pour anticiper les départs en retraite, pallier les difficultés de recrutement dans certains métiers en tension et favoriser la transmission des savoir-faire.

Le Maire propose de conclure un contrat d'apprentissage sur un emploi d'ATSEM à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 au service Vie scolaire pour préparer le diplôme de CAP AEPE.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L6227-1 à L6227-12 et D6271-1 à D6275-5 du Code du travail

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260522-11-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 22-05-2026
Publication le : 22-05-2026

Vu la délibération n° 2021-4.2-059 du 20 mai 2021 relative à la création d'emplois en contrat d'apprentissage,

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la création du poste d'ATSEM en contrat d'apprentissage tel que présenté ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins 22 mai 2026
Le Maire

